

# **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

## **PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

### **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées**

La Société Entreprise MALET a sollicité l'autorisation de mise en service temporaire d'une centrale mobile d'enrobage au lieu-dit "Nétilly" à Sorigny pour la réalisation de travaux de mise à 2 x 3 voies de l'autoroute A10 au sud de Tours.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera disponible du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 19 août 2016 inclus à la mairie de Sorigny où le public pourra en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, excepté le lundi 15 août 2016 (férié), et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

A l'issue de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du bilan de la mise à disposition à la mairie de Sorigny, en préfecture d'Indre-et-Loire – bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées – et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire, pendant une durée d'un an.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation temporaire éventuellement assorti de prescriptions ou, le cas échéant, un arrêté de refus.